

CHAPITRE 4 LES PARTIS POLITIQUES ET L'UNION

Laurie BEAUDONNET et Capucine BERDAH

La taille des démocraties européennes, et en particulier de la démocratie de l'Union européenne (UE), ne permet pas un exercice exclusif de la démocratie directe. C'est pourquoi celle-ci doit reposer sur la représentation politique. Les élections permettent de faire le lien entre les préférences des citoyens et les politiques publiques produites par le système (Powell, 2000). Elles présupposent une place centrale pour les partis politiques, dont le rôle, par la compétition électorale est d'agréger les différents intérêts, visions et demandes de leur électorat, sous forme de programmes qui peuvent être mis en application par le gouvernement. En tant qu'acteurs agrégeant les préférences des citoyens et des différents groupes dans la société, les partis sont un rouage essentiel dans la démocratie représentative, qu'elle s'exerce au niveau national, local ou européen.

Au fil des années et de la montée en puissance du Parlement européen, une nouvelle arène politique s'est créée, au sein de laquelle les partis sont en concurrence, collaborent, s'organisent. Conçus comme une courroie de transmission entre les citoyens et le législateur, les partis sont les éléments structurants du Parlement, seule assemblée législative élue directement par les citoyens européens. Législature après législature, ils en sont venus à constituer un « système transnational de partis » (Kreppel, 2002).

Mais l'Union européenne, si elle offre une nouvelle arène de compétition aux partis, provoque aussi de profondes perturbations. En effet, en réorganisant les intérêts et en influençant les politiques nationales, l'intégration modifie les conditions de la compétition politique au niveau national. En compétition constante pour l'exercice du pouvoir et la représentation des électeurs, les partis politiques doivent s'adapter à ce nouvel environnement, réagir aux changements organisationnels et idéologiques, et se positionner sur de nouveaux enjeux. L'intégration produit de nouvelles lignes d'affrontement autour des politiques de

libéralisation des marchés, d'effacement des frontières, de transfert de compétences. Ces changements produisent des réalignements partisans, des divisions internes, mais aussi la naissance de nouveaux partis, posant la question de l'adaptation des systèmes de partis nationaux à l'intégration et de l'impact de celle-ci sur les stratégies des partis.

Aux confluent des études européennes et des travaux sur les systèmes partisans, s'est ainsi développée une littérature qui interroge à la fois la place et la fonction des partis politiques dans l'infrastructure européenne, et l'impact de l'intégration sur les systèmes partisans nationaux. La littérature sur les partis et l'Union reflète ce double questionnement en étudiant successivement les deux arènes politiques, européenne puis nationale (Lord, 2002). Afin de rendre compte des connaissances en la matière, ce chapitre se structure en quatre temps. La première partie offre un bref tour d'horizon des partis politiques au niveau européen et de leur place dans le système politique de l'UE. Nous établissons ensuite un état des connaissances autour des deux principales questions qui animent des études sur les partis politiques et l'Union : d'une part, quelle fonction les partis politiques remplissent-ils au niveau européen (deuxième partie), d'autre part, comment les partis politiques nationaux s'adaptent-ils à l'intégration européenne (troisième partie). Enfin, la quatrième partie étudie comment la politisation de l'enjeu européen engendrée par la crise économique et l'augmentation de la compétition politique lors des élections européennes de 2014 posent de nouveaux défis aux partis politiques.

1. – LA PLACE DES PARTIS POLITIQUES DANS L'UE : UN ROUAGE DE LA DÉMOCRATIE

Les partis politiques jouent un rôle central dans la structuration du processus législatif et exécutif pour garantir la stabilité politique, la représentation des citoyens au sein des institutions et la responsabilité du personnel politique envers les électeurs (Sartori, 1976 ; Strom *et al.*, 2003 ; Lord, 2002). Ils constituent la structure de base de la compétition politique au niveau local, sub-national et national. C'est donc tout naturellement qu'ils vont jouer un rôle prédominant dans la compétition politique au Parlement européen.

Dès 1979, les eurodéputés, élus sur des listes nationales, siègent en groupes politiques, selon leurs affinités partisans et non leur appartenance géographique. Cette compatibilité a été rendue possible, dans le passé, par une structure de clivage similaire qui a donné aux partis de l'Europe occidentale leur forme actuelle (Lipset et Rokkan, 1967). S'il

existe une variation considérable dans les structures de clivage sur lesquelles les systèmes de partis nationaux des pays d'Europe occidentale se sont construits, les points communs entre eux ont été assez forts pour soutenir une superstructure à l'échelle de l'UE. Au cours de ses cinq premières décennies, le système des partis européen a été un dispositif efficace pour intégrer de nouveaux entrants dans une structure minimaliste : déjà établis en 1953, les chrétiens-démocrates, les socialistes et les libéraux ont créé les premiers groupes parlementaires transnationaux (Johansson et Raunio, 2009). Dès le début du projet européen, huit ans seulement après la Seconde Guerre mondiale, les partis politiques nationaux organisent leur coopération européenne sur la base de racines sociopolitiques communes et de proximité idéologique plutôt que de nationalité. Dix ans plus tard, le premier élargissement intègre neuf partis supplémentaires à la dynamique parlementaire. Ainsi, en 1973, trois nouveaux groupes politiques sont créés. Un groupe communiste est formé à partir de députés français (PCF) et italiens (PCI) mais qui, dès 1989 à cause de l'effondrement du système des partis de l'après-guerre en Italie, se transforme en groupe politique d'extrême gauche. Les conservateurs britanniques et les gaullistes français forment ensuite un nouveau groupe politique chacun, notamment à cause de leurs différences idéologiques et de leurs divergences politiques sur les questions de l'intégration européenne. Parallèlement, entraînés par la dynamique des conservateurs espagnols dès 1989 et mettant de côté leurs différences, les conservateurs britanniques et danois s'associent au Parti populaire européen (PPE) en 1992, suivis des gaullistes français en 1994. L'élection européenne de 1984 voit une nouvelle famille politique faire son entrée : les partis verts. Formant au départ un « groupe arc-en-ciel », plutôt hétérogène, ils sont assez nombreux dans la législature suivante, en 1989, pour construire un groupe écologiste qui ne cesse de grandir.

En pratique, si les groupes politiques sont des rouages centraux du jeu politique au Parlement dès ses débuts, il faut attendre 1992 et le Traité de Maastricht pour que le rôle des partis politiques comme vecteur d'intégration soit institutionnalisé. L'article 138A stipule que :

« Les partis politiques au niveau européen sont importants en tant que facteur d'intégration au sein de l'Union. Ils contribuent à la formation d'une conscience européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union. »

Par la suite, leur rôle de représentation est précisé, dans le Traité de Lisbonne (Article 8A, alinéas 1 et 4) :

« 1. Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative. »

« 4. Les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union. »

Sous l'impulsion de cette reconnaissance constitutionnelle, les fédérations transnationales de partis se transforment en partis européens (Johanson et Raunio, 2009). Si le Parti populaire européen (PPE) se constitue en parti dès sa création en 1976, il faut attendre les années 1990 pour que les autres fédérations se structurent en « europartis ». Ainsi, la Confédération des partis socialistes de la Communauté européenne (CSP), fondée en 1974, se transforme en Parti des socialistes européens (PSE) en novembre 1992. La Fédération des partis libéraux, démocrates et réformistes européens, fondée en 1976, devient le Parti européen des démocrates, libéraux et réformateurs (ELDR) en décembre 1993 puis l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe (ALDE) en 2012. Les Verts européens prennent le nom de Fédération européenne des partis verts (EFGP) en juin 1993. L'institutionnalisation des europartis franchit une nouvelle étape au tournant des années 2000, lorsque la Commission autorise en 2003 leur financement par l'UE⁽¹⁾. Ce financement (prélevé sur le budget du Parlement) permet la mise en place de personnel salarié permanent et l'allocation de fonds propres pour les campagnes (Hertner, 2011). C'est à ce moment que sont créés, en 2004, le Parti de la gauche européenne (PGE), rassemblant les partis de gauches radicales tels que Die Linke allemand, Syriza en Grèce et le Parti de Gauche français, et l'Alliance libre européenne, qui rassemble les partis européens régionalistes.

2. – UN SYSTÈME DE PARTIS FAIBLEMENT STRUCTURÉ ET À LA FONCTION DE REPRÉSENTATION IMPARFAITE

Dès les années soixante, les théoriciens de l'intégration s'attachent à montrer l'importance des partis politiques dans le système politique européen en devenir. Le courant néo-fonctionnaliste, en premier lieu les travaux de Ernst Haas (1958) et de Leon Lindberg (1963), font des partis politiques un des (futurs) moteurs de l'intégration. Pour cette école de pensée qui reconnaît la nature pluraliste du jeu politique (la prise de décision est le fruit d'une compétition entre différents acteurs tels que les institutions et les groupes représentant différents intérêts et valeurs), les acteurs-clés dans ce mécanisme ne sont pas les États, mais bien les acteurs non-étatiques défendant des intérêts spécifiques, tels que les groupes d'intérêt économique ou les partis politiques. L'intégration européenne, en créant un échelon supranational de prise de décision politique, ouvre de nouvelles fenêtres d'opportunités pour les partis politiques, appelés

(1) Règlement CE n° 2004/2003 de la Commission.

à défendre les intérêts et à promouvoir les valeurs de leurs électors au niveau européen. Participant directement à la compétition électorale de façon pan-européenne à partir de 1979 (avec l'introduction de l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen), les partis politiques sont ainsi appelés à s'europaniser et à agir comme des vecteurs d'intégration.

À partir des années 1990, sous l'effet de la reconnaissance constitutionnelle des partis et des nouvelles fonctions de co-législateur du Parlement européen, l'attention de la littérature se déplace vers l'émergence des europartis et le comportement des élus et des groupes politiques dans l'arène législative européenne. Le questionnement va alors se concentrer non plus sur la justification de l'importance des partis, mais sur les conditions d'émergence de partis au niveau européen, leur degré d'homogénéité partisane, leur impact effectif sur la prise de décision au niveau européen, ainsi que sur les trajectoires et la sociologie des eurodéputés (Attinà, 1990 ; Bardi, 1994 ; Costa, 2002 ; Hix, 1999 ; Navarro, 2009). Le portrait global que dessinent ces travaux est celui d'un système transnational encore en cours de maturation, avec des partis qui exercent de façon imparfaite leur fonction de représentation. Les raisons de ce retard sont à chercher dans la dichotomie entre la prédominance des partis nationaux, pris dans des logiques partisans nationales, et le fonctionnement consensuel du Parlement.

2.1. – Un système européen de partis politiques à la maturation incomplète

Giovanni Sartori définit un système de partis comme l'ensemble de tous les partis opérant dans un système politique ainsi que les relations qu'ils ont entre eux (Sartori 1976). Un parti est une entité socio-politique qui « *presents at elections, and is capable of placing through elections, candidates for public office* » (Sartori, 1976, 63). À partir de cette conceptualisation, il est difficile d'affirmer l'existence de partis politiques au niveau européen puisque l'entièreté du processus électoral (la campagne, les candidats et le vote) est menée à l'échelle nationale. À cet argument, Christopher J. Lord oppose que la décentralisation du pouvoir n'est pas un obstacle à la formation d'un parti tant que leur intégrité, leur efficacité et leur cohésion idéologique ne sont pas compromises. L'autonomie locale et la variation régionale sont un fait de la vie dans de nombreux systèmes de partis nationaux – peut-être le plus évidemment dans les systèmes fédéraux – et ne doit pas être perçue comme une entrave au bon fonctionnement d'un système de partis à l'échelle européenne. Si nous acceptons la notion d'un système de partis multi-niveaux, certaines fonctions sont

donc allouées au niveau local, d'autres au niveau national et d'autres au niveau européen (Lord, 2006).

En raison de cette diversité géographique et de l'organisation de la compétition électorale au niveau national, les partis européens sont caractérisés par une faible structuration et une grande hétérogénéité partisane interne. Les deux principaux groupes, le PPE et les Socialistes & Démocrates (S&D), ont avantage à accroître leur taille (possiblement au détriment de l'homogénéité partisane) afin d'asseoir leur pouvoir au sein du Parlement (en termes de nombre de rapporteurs, de présidence des comités, de présence dans la conférence des Présidents) et d'apparaître comme des interlocuteurs centraux pour les autres institutions (Wagner, 2011). On note une plus grande diversité idéologique au sein du PPE qu'au sein du PSE. Initialement caractérisé par une forte identité chrétienne-démocrate jusqu'aux années 1990, le PPE a dû élargir sa base de recrutement (vers les partis conservateurs) pour conserver son avantage en termes de taille au Parlement à la suite des élargissements de 2004 et 2007, les systèmes de partis d'Europe Centrale et Orientale (PECO) ne comportant pas de parti chrétien-démocrates forts (Wagner, 2011). L'élargissement de l'Est pose en effet la question fondamentale de la compatibilité des systèmes partisans, puisque la structure des systèmes partisans d'Europe occidentale a été définie par des clivages socio-politiques aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Ayant émergé beaucoup plus rapidement et tardivement que leurs homologues de l'Ouest, les systèmes de partis des PECO sont caractérisés par une plus grande fluidité et une plus grande instabilité. Les études montrent néanmoins que l'élargissement n'a eu qu'un très faible impact sur le système de partis. Les chrétiens-démocrates (et conservateurs) et les socialistes ont renforcé leur position dominante. Seul changement : la proportion de membres non affiliés a augmenté car un nombre significatif de membres de l'Est n'ont pas rejoint l'un des groupes politiques traditionnels. Au-delà de la proportion, la cohésion des groupes n'a ainsi pas été mise à mal : le clivage idéologique reste identique avec des groupes de centre-gauche et de centre-droite plus favorables à davantage d'intégration et des groupes d'extrême gauche et d'extrême droite plus eurosceptiques (Lewis et Mansfeldová, 2006).

Par ailleurs, au sein des groupes eurosceptiques, une importante diversité idéologique est observée, aboutissant difficilement à la formation de groupes. Nathalie Brack montre comment, au sein même du groupe Indépendance et Démocratie (pour la période 2004-2009), trois positions sur l'intégration cohabitent, allant de l'opposition de principe au projet européen, à une acceptation contrainte et forcée de l'intégration, en

passant par une vision strictement intergouvernementale (Brack, 2011). Dans la législature 2014-2019, les partis d'extrême droite ne parviennent ainsi à former un groupe qu'au bout d'un an, en juin 2015, lorsque le Front National français, la Ligue du Nord italienne et le Parti des Libertés néerlandais s'unissent pour former l'ENL.

2.2. – Une fonction de représentation limitée

À cette maturation imparfaite des europartis, caractérisés par une plus grande diversité idéologique que leurs homologues nationaux, s'ajoute une absence de fonction de gouvernement et une fonction de représentation limitée. Si on applique les critères de la démocratie représentative en vigueur dans les États européens au système politique de l'UE, il est en effet attendu des partis politiques qu'ils exercent deux fonctions : la fonction de gouvernement et la fonction de représentation. La première implique que les partis exercent un contrôle complet sur l'exécutif européen, par le biais du Parlement européen ; la deuxième, qu'ils représentent les citoyens européens au sein de l'assemblée législative elle-même. En un mot, il s'agit de permettre aux citoyens d'élire leurs représentants et de les tenir responsables de leur action législative et exécutive, les élections servant aussi à assurer la cohérence entre les préférences des citoyens et celles des élites (Dahl, 1998 ; Lord, 2002 ; Mair et Thomassen, 2010).

L'architecture institutionnelle, avec une Commission qui n'est pas directement issue du suffrage universel et qui a l'initiative des lois, fait en sorte que les deux fonctions sont déconnectées. Le partage des tâches entre la Commission, le Conseil de l'UE et le Parlement fait en sorte que les partis, représentés au Parlement mais aussi au sein du Conseil, ne peuvent contrôler l'agenda politique, puisque cela n'est possible que si un camp politique domine les trois institutions (Lindberg *et al.*, 2008). Au sein du Parlement européen, les partis assurent principalement une fonction de représentation, contrairement au niveau national où ils sont les détenteurs des deux fonctions (Mair et Thomassen, 2010).

La fonction de représentation est en fait double : il s'agit pour les partis de faire entendre la voix de leurs électeurs (de les représenter dans l'arène législative) mais il est aussi nécessaire que les préférences des électeurs se reflètent dans les politiques publiques votées au sein de cette arène. De nombreux travaux s'intéressent donc à la cohérence idéologique et programmatique des groupes parlementaires au sein du Parlement européen. Ces recherches étudient comment les groupes politiques votent et si leurs actions reflètent les programmes nationaux sur

lesquels les eurodéputés ont été élus (Hix, 1999 ; Hix *et al.*, 2007). Deux questions spécifiques animent ces travaux : est-ce que les groupes politiques votent de façon cohérente ? Est-ce que les politiques soutenues par les eurodéputés concordent avec les préférences de leur électorat ou les programmes électoraux ?

Pour cartographier et définir le positionnement et la représentativité des eurodéputés et des partis sur l'UE, les chercheurs ont recours à plusieurs méthodes et types de données tels que les sondages d'expert, l'analyse de contenu des programmes des partis nationaux, l'analyse des programmes des europartis et l'analyse des votes (Netjes et Binnema, 2007). Importée des études sur le Congrès américain, cette dernière méthode est la plus largement utilisée. Elle se concentre sur les votes par appel nominal (« *roll-call vote* » en anglais), au cours desquels les eurodéputés doivent voter nominativement pour ou contre une proposition de loi, ou s'abstenir. Néanmoins, des nuances s'imposent. En effet, cette méthode est utilisée pour seulement moins d'un tiers des votes au Parlement européen et l'appel nominal est demandé dans la plupart des cas par les présidents de groupe politique. Cet instrument est utilisé pour deux raisons principalement : renforcer la discipline à l'intérieur du groupe, ou augmenter la visibilité du vote, à l'intention des autres groupes, des électeurs nationaux ou des autres institutions européennes (Carubba *et al.*, 2006). Les projets de loi faisant l'objet d'un vote par appel nominal ne sont donc pas choisis au hasard, mais de façon stratégique par les groupes politiques, et ne reflètent qu'une partie de la réalité du travail législatif au Parlement européen.

Tout en gardant ces réserves en tête, les votes par appel nominal nous apprennent que la compétition législative s'effectue selon un axe gauche-droite, que la cohésion idéologique est beaucoup plus forte que la cohésion par nationalité au sein des principaux groupes politiques et qu'elle a augmenté au fil des législatures (Attina 1990 ; Raunio 1997 ; Hix *et al.* 2007). Hix, Noury et Roland montrent par exemple que l'identification partisane d'un eurodéputé (le groupe politique dans lequel il siège) permet de prédire correctement son comportement législatif (vote en faveur ou contre un projet donné) dans 90 % des cas, alors que son État membre d'appartenance ne permet une prédiction correcte que dans 10 % des cas. Un eurodéputé du Parti social-démocrate suédois a beaucoup plus de chances de voter avec ses collègues socio-démocrates allemands ou du Parti socialiste français qu'avec ses compatriotes du Parti chrétien-démocrate ou du Parti libéral (Hix *et al.*, 2009).

La cohérence partisane des groupes peut temporairement céder devant le facteur national, lorsque les eurodéputés invoquent la clause de

conscience pour se démarquer de la position de leur groupe. Le clivage droite-gauche laisse alors la place à une structuration territoriale en fonction des intérêts des États-membres, petits États versus grands, États méridionaux versus septentrionaux, agricoles versus non-agricoles, contributeurs nets versus récipiendaires nets (Costa, 2002, 99).

À l'inverse, les logiques de fonctionnement interne du Parlement viennent renforcer la cohésion partisane des groupes, comme le démontre le comportement des eurodéputés du Parti travailliste lors du vote de la Directive sur le temps de travail, en mai 2005 (Hix *et al.*, 2009). La directive contenait notamment le retrait de l'*opt-out* britannique concernant le nombre maximum d'heures travaillées (le Royaume-Uni avait négocié une clause de non-participation en 1993). Le gouvernement travailliste voulait conserver la clause de non-participation mais avait perdu le vote au Conseil de l'UE. Le parti fit donc pression sur ses 19 membres siégeant au Parlement européen pour voter contre le projet de loi. En termes de préférences politiques, les eurodéputés étaient d'accord avec leur direction de parti mais votèrent néanmoins en faveur de la loi. D'une part, une majorité des eurodéputés étant en faveur du projet, une opposition des 19 Britanniques n'aurait eu qu'un effet symbolique (la loi fut adoptée par 378 voix contre 262). D'autre part, aller à l'encontre de leur groupe politique sur un vote aussi important aurait diminué leur influence et leurs possibilités d'occuper des fonctions telles que rapporteurs ou présidents de comité (Hix *et al.*, 2009). Le vote s'est donc effectué sur des considérations stratégiques internes, propres à la logique politique du Parlement, plutôt que sur des considérations nationales.

Pour Mair et Thomassen (2010, 28-29), cette cohérence partisane règle le problème de la faiblesse des europartis. En effet, le clivage gauche-droite est suffisamment fort au niveau national et dans tous les États membres pour permettre aux partis de se regrouper et de voter de façon cohérente au niveau européen. Les électeurs votant eux-mêmes principalement selon un axe gauche-droite, l'organisation des eurodéputés en groupe parlementaire leur permet de représenter correctement leurs électeurs.

Néanmoins, plusieurs nuances sont à apporter. Premièrement, si la représentation des électeurs en termes de gauche et de droite semble fonctionner, il en va différemment de leur représentation sur les enjeux liés à l'intégration européenne. En effet, les positions des eurodéputés en matière d'intégration sont beaucoup plus éloignées de celles de leurs électeurs. Les partis ont en moyenne un positionnement plus favorable à l'UE que celle de leur base et les partis de gouvernement

de l'Ouest n'arrivent pas à proposer une offre suffisamment diversifiée sur les questions de politique européenne et à répondre à la montée de l'euro-scepticisme dans les opinions publiques (Mattila et Raunio, 2006). En revanche, les partis de l'Est, du fait d'une plus grande saillance de l'enjeu européen dans les pays nouvellement membres, ont des positionnements plus variés et qui évoluent en fonction de l'opinion publique, fournissant une meilleure représentation de leurs électors (Mattila et Raunio, 2012 ; Rohrschneider et Whitefield, 2010).

Deuxièmement, si le débat politique a gagné en conflictualité partisane au cours du temps, il est difficile de voir se dessiner un jeu politique permettant une alternance partisane et de le lier clairement les élus aux résultats politiques de la législature (Costa, 2002 ; Rozenberg, 2009). Ainsi, le PPE et le PSE se partagent la présidence tournante de l'institution depuis 1979. Les coalitions varient en fonction des domaines de politiques. L'ALDE forme une majorité de droite avec le PPE et les conservateurs européens sur les enjeux socio-économiques, mais siège avec les partis verts et de gauche sur les questions environnementales. À l'inverse, le PPE, le PSE et l'ALDE s'allient traditionnellement en faveur d'un approfondissement de l'intégration et du marché unique (Rozenberg et Surel, 2003). La pratique de la super-majorité (où les élus du PPE et du PSE votent ensemble) s'observe dans près de deux cas sur trois, et ces majorités regroupent trois députés sur quatre (Rozenberg, 2009, 17). Les élections européennes n'étant pas menées sur la base de ces coalitions, cette pratique diminue fortement la capacité des électeurs à tenir leurs élus responsables.

2.3. – *Les raisons de ce retard : la dichotomie entre une logique interne de consensus et des partis nationaux dominants*

Les partis politiques ne remplissent donc qu'imparfaitement leur fonction de représentation au niveau européen. Ce retard s'explique à la fois par le fonctionnement interne du Parlement et par le fort poids des partis nationaux.

Tout d'abord, le mode de fonctionnement du Parlement privilégie la négociation intergroupe et le consensus afin de garantir un positionnement unitaire face aux autres acteurs institutionnels, en particulier le Conseil de l'UE (Bardi, 1994 ; Ringe, 2010). Les enjeux débattus sont pour la plupart considérés comme secondaires par les électeurs, à l'exception de l'environnement, ce qui encourage les élus à favoriser une logique institutionnelle plutôt que partisane. Lorsque la visibilité est limitée, la motivation des eurodéputés à respecter leurs engagements

et à voter en accord avec leur programme électoral diminue fortement. Cela contribue donc à les isoler de leurs électeurs (Costa et Magnette, 2003 ; Rozenberg, 2009 ; Arnold et Sapir, 2013 ; Kreppel, 2002 ; McElroy et Benoit, 2010 ; Kluver et Spoon, 2015). Les pratiques du consensus, des super-majorités et des coalitions changeantes, contribuent à une grande illisibilité et à une difficile reddition des comptes. L'insularisation des eurodéputés et une structuration partisane incomplète permettent au Parlement de fonctionner efficacement comme législateur, mais au prix d'une représentation limitée des citoyens.

Ensuite, en l'absence de compétition pour un mandat exécutif, les élections européennes constituent des « élections de second rang » pour les partis eux-mêmes, les programmes et enjeux mis de l'avant pendant les campagnes restent donc très largement déterminés par les situations et les calendriers électoraux nationaux, contribuant ainsi à favoriser un vote sur des enjeux nationaux et non européens (Reif et Schmitt, 1980 ; van der Eijk et Franklin, 1996 ; Hix et Marsh, 2007). Le mode de scrutin de l'élection européenne est uniformisé : il s'agit d'un scrutin proportionnel à un tour, dans lequel les partis sont en compétition au niveau national. Les candidatures se présentent sous forme de listes (à l'exception de Malte et de l'Irlande qui appliquent le scrutin à vote unique transférable), donnant le contrôle aux partis nationaux puisque ce sont eux qui organisent les listes et peuvent classer les candidats en mesure d'être élu ou non (Mair, 2000). Caractérisées par une faible participation et l'usage du vote-sanction, les élections européennes sont en général plus favorables aux petits partis et aux partis d'opposition qu'aux partis de gouvernement. Cela renforce d'autant plus les logiques nationales, incitant les partis de gouvernement à ne pas faire campagne sur les questions européennes, souvent facteur de division en leur sein, et les partis d'opposition à nationaliser le scrutin pour maximiser les retombées nationales de leur score. Cette prédominance du niveau national s'illustre par la faiblesse des moyens financiers alloués aux campagnes électorales. Les budgets de campagne proviennent quasi-exclusivement des partis nationaux. À ce déséquilibre s'en ajoute un autre : le décalage entre les financements des campagnes européennes et nationales : pour les élections générales allemandes de 2009, le budget du SPD était de 27 millions d'euros, trois fois supérieur à son budget pour les européennes (Hertner, 2011, 327). Ce poids des instances nationales des partis et ce cadrage national apparaissent alors en décalage total avec le travail législatif au Parlement, régi par les logiques que nous venons de décrire.

Les travaux sur les eurodéputés montrent comment ceux-ci, personnel élu selon des règles et des contextes nationaux, mais travaillant dans une

arène supranationale, personnifient cette dichotomie. Les études s'intéressent aux liens entre les eurodéputés et leur parti national d'une part, et avec leur groupe politique d'autre part, afin de déterminer le poids des partis politiques dans la mécanique du Parlement européen, et des institutions communautaires en général. Toutes mettent en avant l'existence d'une double allégeance des eurodéputés au parti national et au groupe politique (Costa, 2002 ; Hix, 2002 ; Rasmussen, 2008 ; Lindstadt *et al.*, 2010). En effet, les groupes politiques contrôlent les ressources internes : positions de leadership, attribution des comités, temps de parole, agenda législatif. À l'inverse, les partis nationaux jouent un rôle de référence pour les eurodéputés, leur fournissant conseils et instructions, mais surtout contrôlant les possibilités de réélection (Raunio, 2000 ; Faas, 2013 ; McElroy et Benoit, 2010 ; Whiteker, 2014). Cette organisation donne ainsi plus de poids aux états-majors des partis nationaux dans le choix du personnel politique au Parlement, qu'aux électeurs (Hix et Hagemann, 2009). Le jeu législatif impliquant de nombreuses interactions, les dynamiques internes viennent toutefois contrebalancer l'influence des appareils de partis nationaux sur les eurodéputés.

3. – LA DIFFICILE ADAPTATION DES PARTIS NATIONAUX À L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Indépendamment de la structuration des partis en groupes politiques au sein du parlement, les chercheur(e)s s'entendent pour conclure que les europartis manquent de maturation. À partir des années 2000 les études se sont tournées vers l'europanisation des systèmes de partis nationaux. Ces travaux cherchent à mesurer et expliquer comment les partis nationaux s'adaptent à l'UE dans l'arène nationale (Mair, 2000 ; Poguntke *et al.*, 2007 ; Hanley, 2008 ; Marks et Steenbergen, 2004, Goetz et Hix, 2000 ; Ladrecht, 2002 ; Belot et Cautrès, 2005).

L'europanisation, telle que définie par Radaelli (2000, 4), est le processus selon lequel les dynamiques économiques, sociales et politiques propres à l'UE sont incorporées dans les logiques domestiques de discours, d'identités, de structures politiques et de politiques publiques. Appliquée aux partis politiques, il s'agit de voir comment l'UE, en tant qu'environnement qui offre notamment des possibilités de rapprochement entre partis de différents États membres, influence l'organisation des partis politiques, leurs structures d'opportunités, leur mode d'interaction, contraint leur positionnement idéologique et modifie la compétition électorale (Ladrecht, 2002 ; Belot et Cautrès, 2005 ; Poguntke *et al.*, 2007). Les évolutions des systèmes partisans nationaux causées par

l'intégration se mesurent d'abord en termes de format, c'est-à-dire le nombre de partis en compétition dans l'arène nationale, et ensuite de fonctionnement, c'est-à-dire le mode d'organisation et de compétition des partis à l'intérieur du système (Mair, 2000). Les travaux sur le mode de fonctionnement des systèmes de partis questionnent en particulier la résilience des clivages traditionnels à l'apparition de l'enjeu européen. Globalement, l'image qui se dessine est celle de systèmes partisans nationaux sur lesquels l'intégration a un effet profond mais indirect, visible dans la structuration de la compétition beaucoup plus que dans son format.

3.1. – Un effet limité sur le format de la compétition politique nationale

Les travaux portant sur le nombre de partis montrent tout d'abord un effet quasi-inexistant de l'intégration. Le nombre de partis a considérablement augmenté au cours des dernières décennies, allant de pair avec un affaiblissement des liens d'identification entre électeurs et partis et une plus grande volatilité du vote. Mais cette fragmentation est difficilement imputable à l'Union européenne puisque seul un nombre très limité de partis nationaux se réclament d'une volonté première de soutien ou d'opposition à l'UE (Mair, 2000 ; Mackie et Rose, 1991 ; 1997). Si les élections européennes offrent une structure d'opportunité pour de nouveaux partis, bien rares sont ceux qui parviennent à survivre dans l'arène nationale, c'est-à-dire à se maintenir au-delà du scrutin national suivant. Sur les 42 partis qui virent le jour pour les élections européennes de 1999, 2004 ou 2009, seuls dix furent en mesure d'entrer au parlement national ou d'obtenir au moins 3 % des voix (Markowski, 2016).

Deux exceptions notables sont à signaler au cours des dernières années. D'une part, le *United Kingdom Independence Party* (UKIP), fondé en 1991 au Royaume-Uni, a connu une ascension électorale fulgurante depuis le milieu des années 2000. Le parti défendant une sortie de l'UE passe la barre des 15 % de voix aux élections européennes de 2004, pour arriver en tête du scrutin aux européennes de 2014 avec 27,5 % des voix. Aux élections générales de 2015, il entre pour la première fois au Parlement, se positionnant en troisième position en nombre de voix avec 13 %. Le parti allemand d'extrême-droite, fondé en 2013 pour protester contre la gestion de la crise de la zone euro, est lui aussi dans une dynamique électorale ascendante qui dépasse le cadre des élections européennes. Après avoir obtenu 7 % des voix aux élections européennes de 2014, il a considérablement assis sa présence dans les différents *Länder*, en remportant plus de 10 % des voix dans 7 sur 12 des régions (arrivant deuxième en Saxe et en Mecklembourg-Poméranie) et obtenant 12,6 % aux élections législatives de 2017. Ce score lui permet d'entrer au Bundestag avec 94 sièges.

L'influence de l'UE se fait davantage sentir en Europe centrale et orientale. Au lendemain de l'effondrement du rideau de fer, ces systèmes se sont structurés sur le modèle occidental, sur la base d'un processus de démocratisation et de transition vers une économie de marché. Les liens entre l'UE et les pays candidats ont joué un rôle fondamental dans la structuration de la vie politique et des systèmes partisans des démocraties post-communistes (Lewis et Mansfeldova, 2006 ; Kitschelt *et al.*, 1999 ; Van Biezen, 2003 ; Pridham, 2001). L'accession à l'UE a structuré le débat politique pendant toutes les années 1990, le centrant sur les enjeux techniques et les réformes demandées par le processus d'adhésion. Ce processus a contribué à marginaliser les partis les plus radicaux (à l'exception de la Pologne et de la Bulgarie qui ont vu un renforcement des forces nationalistes), dans certains cas à les écarter du pouvoir sous les pressions de l'UE. Dans ce processus de reconfiguration, les europartis et les groupes politiques européens ont joué un rôle important de modèle pour les partis des PECO, leur fournissant des éléments de standardisation et d'identification. Plusieurs ont changé leur nom pour signifier leur compatibilité avec les familles idéologiques de l'Ouest : les « modérés » estoniens sont devenus les sociaux-démocrates, les « humanistes » roumains sont devenus les conservateurs, les sociaux-démocrates slovènes, parti de droite, ont supprimé l'adjectif « sociaux ». D'autres ont tempéré leur discours pour le rendre compatible avec l'UE, tel le Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS) et le Parti national slovaque (SNS), le Parti de la Grande Roumanie (PRM) et le Parti hongrois de la justice et de la vie (MIEP) (Vachuvoda, 2005 ; Enyedi et Lewis, 2006). À mesure que l'intégration a limité les options en matière de politiques publiques, et que les partis se recentrent, les PECO ont vu émerger de nouveaux partis populistes de gauche fortement eurosceptiques, tels que *Samoobrona* (Autodéfense) en Pologne ou le Parti travailliste lithuanien (Lewis et Mansfeldova, 2006, 233). Du fait de cette démocratisation récente, les systèmes de partis à l'Est se caractérisent par une plus grande fluidité et une moindre longévité des partis. Leur institutionnalisation a d'ailleurs souffert du transfert d'élites des fonctions nationales vers les fonctions et mandats européens (Lewis et Mansfeldova, 2006).

3.2. – La question du clivage européen

L'intégration européenne, en tant qu'enjeu politique, peut dans un deuxième temps transformer les partis en les amenant à s'aligner différemment dans la compétition électorale, modifiant ainsi la mécanique des systèmes de partis. Est-ce que l'intégration européenne produit une

nouvelle fracture, un clivage, en termes d'intérêts et de valeurs, restructurant les systèmes politiques européens ?

Les travaux de Lipset et Rokkan (1967) ont donné lieu à une tradition florissante de travaux sur les grandes divisions qui organisent les intérêts et les valeurs dans les sociétés et autour desquelles les partis politiques se sont créés et les systèmes partisans cristallisés en Europe. Un clivage est une ligne de faille qui caractérise la compétition politique et les attitudes politiques, une division qui repose sur une combinaison de logiques sociales, politiques et culturelles, et qui est visible et pérenne (Bartolini, 2005). Ces divisions naissent à la faveur de bouleversements structurels profonds de la société, survenant dans des périodes de changement radical (*critical juncture*). À la faveur des révolutions nationales qui voient la création des États-nations entre les 16^e et 19^e siècles se créent deux clivages, religieux et territorial. Le premier oppose l'État séculaire à l'Église et donne naissance aux partis chrétiens-démocrates, aux partis libéraux et aux partis conservateurs. Le deuxième oppose le centre à la périphérie, et dans certains pays il se double d'une dimension ethno-linguistique, opposant les groupes majoritaires et minoritaires. Il donne naissance aux partis régionalistes et linguistiques. Enfin, la révolution industrielle et le développement du capitalisme au 19^e siècle produisent deux clivages fonctionnels qui opposent, en fonction des moyens et des lieux de production, le monde rural au monde urbain, et les travailleurs aux détenteurs du capital. Le premier clivage a produit les partis agrariens, quand le deuxième produisait les partis socialistes et communistes (Rokkan, 1999).

Ces quatre clivages régissent la compétition politique selon une dimension gauche/droite qui peut se résumer à une opposition entre un rôle plus prégnant de l'État en matière de régulation du marché (la gauche favorise l'égalité économique en régulant le marché), et une moindre présence étatique (la droite favorise la liberté économique individuelle) (Bartolini et Mair, 1990 ; Lipset et Rokkan, 1967 ; Marks et Steenbergen, 2004 ; Kitschelt, Mansfeldova, Markowski et Tokka, 1999 ; Evans et Whitefield, 1993 ; Kriesi *et al.*, 2012).

Une nouvelle dimension structurante de la compétition politique émerge dans les pays de l'Ouest à partir des années 1970 et après la chute de l'URSS en Europe de l'Est. Cette dimension se distingue de l'axe gauche/droite en ce qu'elle comprend des enjeux qui ne sont pas économiques mais oppose des valeurs matérialistes à des valeurs post-matérialistes. Elle regroupe les positionnements sur des enjeux sociétaux de l'ère post-industrielle tels que l'environnement, l'égalité de genre, les droits LGBTQI, l'immigration, le nationalisme, la démocratie participative

(Kitschelt, 1988 ; Franklin, 1992 ; Inglehart, 1977 ; Muller-Rommel, 1989). Marks et Wilson (2000) désignent cette nouvelle dimension par le nom de GAL/TAN pour *Green/Alternative/Libertarian* (désignant des positionnements en faveur de la protection de l'environnement, des modes de vie alternatif, du cosmopolitisme et du libéralisme au sens politique et sociétal) et *Traditional/Authoritarian/Nationalist* (désignant des positionnements défendant les valeurs traditionnelles, la culture et la souveraineté nationale, l'autorité).

L'impact de l'intégration sur les partis politiques peut donc se mesurer en matière de positionnement idéologique, afin de voir si les partis ont dû se ré-aligner selon une nouvelle dimension de la compétition politique. Si les auteurs s'accordent à dire qu'on n'observe pas de restructuration complète des systèmes partisans autour de l'enjeu européen (aucun système n'a vu tous ses partis se réorganiser autour d'un axe pro/anti-intégration), allant même jusqu'à parler de non-clivage (Harmsen, 2005 ; Tsebelis et Garrett, 2000), la façon donc la dimension européenne s'intègre ou se combine à la dimension gauche/droite reste objet de nombreux débats.

Selon Hix et Lord (1997) l'intégration a produit un nouveau clivage de type territorial, qui oppose le centre à la périphérie, la préservation de l'identité et des ressources nationales contre leur effacement au profit d'autres États membres ou d'un système supranational. Le positionnement des partis sur l'enjeu européen est donc indépendant de leur positionnement sur l'axe gauche-droite. Lorsque l'on organise l'espace politique en combinant l'axe gauche-droite et un axe pro-anti-UE, les partis politiques se répartissent selon une forme de U inversé : les partis d'extrême gauche et d'extrême droite sont eurosceptiques, alors que les partis sur le milieu de l'axe (les partis sociaux-démocrates, les chrétiens-démocrates, les libéraux et les conservateurs) soutiennent, à des degrés divers, l'intégration européenne (Hooghe, Marks et Wilson, 2004).

Ce positionnement s'explique principalement de deux manières. Premièrement, l'UE est un projet politique porté depuis ses débuts par les partis centristes, chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates (Haas, 1958). Le projet européen porte donc l'empreinte idéologique de ces partis : économie de marché régulée et démocratie libérale. Deuxièmement, ces partis sont ce qu'on appelle des partis de gouvernement : ils obtiennent des scores électoraux élevés et se partagent l'exercice du pouvoir. La structure de la compétition politique est donc à leur avantage, et ils n'ont aucun intérêt à la reconfigurer en ouvrant le débat sur ce nouvel enjeu que serait l'intégration européenne. En

revanche, pour les partis périphériques, qui ne gouvernent pas et se situent en marge de la compétition électorale du fait de leurs faibles scores, l'UE apparaît rapidement comme un enjeu de contestation stratégique, qui leur permet de s'opposer aux partis de gouvernement. De plus, pour les partis d'extrême gauche et d'extrême droite, le projet est très éloigné de leurs valeurs sur le plan idéologique, ce qui motive leur opposition (Hix, 1999 ; Ray, 1999 ; Hooghe *et al.*, 2004 ; Marks *et al.*, 2006). Paul Taggart qualifie ainsi l'intégration européenne de pierre angulaire de la contestation interne (« *A touchstone of dissent* », Taggart, 1998, 384).

La dimension GAL/TAN, selon laquelle les partis s'organisent sur les questions d'environnement, d'immigration, de style de vie et de démocratie, est essentielle pour affiner cette analyse. À mesure que le marché commun est devenu une réalité, les politiques d'emploi et sociales, mais aussi l'environnement, ont gagné de l'importance, rapprochant de facto l'agenda européen des préoccupations centrales des partis écologistes et des partis de gauche (Gabel et Hix, 2002). Les partis verts, pour lesquels les valeurs GAL sont les plus fortes, sont les plus europhiles, soutenant une politique environnementale européenne et davantage de pouvoirs pour le Parlement européen. À l'extrême gauche, le rejet de l'intégration se fait initialement sur une base économique, le projet européen étant vu comme ne possédant pas la dimension sociale indispensable à la protection des travailleurs et à une juste répartition des richesses. Néanmoins, les partis d'extrême gauche GAL soutiennent aujourd'hui plus d'intégration sur les questions d'immigration, d'asile, d'environnement (Marks, Hooghe, Nelson et Edwards, 2006). À l'inverse, les partis TAN situés à l'extrême droite s'opposent à l'UE au nom de la défense de la souveraineté et de la communauté nationales, revendiquant un contrôle exclusif en matière d'immigration et de frontières.

À l'Est, l'opposition à l'intégration est unipolaire : elle est le fait des partis de gauche radicale et des partis TAN mais, contrairement aux partis d'Europe de l'Ouest, il s'agit en général des mêmes partis. En effet, l'adhésion à l'UE s'étant faite de concert avec la démocratisation politique et la libéralisation de l'économie, les partis de gauche détenteurs du pouvoir sous l'ère communiste se sont opposés à cette dynamique, conjuguant un positionnement de gauche sur les enjeux économiques et au positionnement nationaliste et anti-libéral caractéristique des partis TAN (Hooghe *et al.*, 2006 ; Lewis et Mansfeldova, 2006 ; Szczerbiak et Taggart, 2008).

3.3. – *Un usage stratégique de l'enjeu européen*

Le fait que l'enjeu européen ne s'intègre pas aisément à la dimension gauche-droite, structuration de base du système partisan, est source de difficulté pour les partis politiques. Les partis structurent la compétition politique en mettant de l'avant les enjeux qui leur sont favorables et en passant sous silence les autres (Down, 1957). Les partis font donc un usage stratégique de la question européenne, la minorant lorsque qu'elle est facteur de désaccord, ou l'investissant lorsqu'elle leur permet de se positionner efficacement face à d'autres partis, d'atteindre un but électif ou de maintenir la cohésion du parti. L'exemple français témoigne à la fois de cette orthogonalité de l'enjeu européen avec la dimension gauche-droite et des différences de poids que les partis accordent à cet enjeu dans leurs campagnes. Différentes études montrent que les deux principaux partis, le Parti socialiste et l'UMP (ex-RPR, à présent Les Républicains) ont tendance à mentionner leur engagement européen mais sur un mode consensuel, du fait des divisions qui émergent dans leurs camps, à l'occasion des référendums de 1992 sur le Traité de Maastricht et de 2005 sur le Traité constitutionnel européen. À l'inverse, si l'enjeu est quasiment passé sous silence par les deux partis d'extrême gauche Lutte Ouvrière et le NPA (Nouveau Parti anticapitaliste), il est largement investi par les partis aux deux pôles de l'axe GAL/TAN : le Front de Gauche et le Front national (Petithomme, 2012 ; Belot, Cautrès et Strudel, 2013).

Plusieurs facteurs expliquent l'utilisation de l'enjeu européen par un parti. Puisque la division pro/anti-intégration passe souvent à l'intérieur d'un camp politique, générant des conflits internes et rendant difficile un positionnement unitaire du parti et lisible pour ses électeurs, le conflit interne est le principal facteur d'usage ou de non-usage de la question européenne. Gabel et Scheve montrent qu'un tiers des partis présentent un conflit sévère sur l'enjeu européen, que la majorité des partis présentent un conflit léger et que cette propension s'est accentuée dans le temps (2007, 40). Deuxièmement, si l'enjeu est lui-même utilisé par les autres partis du système national ou s'il est fortement polarisant pour l'opinion publique, même les partis qui n'ont rien à gagner à se positionner vont devoir le faire (Steenbergen et Scott 2004 ; Williams et Spoon, 2015).

De manière générale, les partis de gouvernement ont donc tout intérêt à dépolitiser l'enjeu européen et à ne pas s'en saisir. Les études montrent ainsi que, si les références à l'Europe dans les programmes politiques augmentent avec le temps, on assiste à une convergence pro-intégration

et à un discours consensuel des partis de gouvernement (Steenbergen et Scott, 2004 ; Benoit et Laver, 2006 ; Pennings, 2006 ; Petithomme, 2015). Le cas du Parti socialiste français est à cet égard symptomatique (Olivier, 2005). Pour ce parti, la synthèse de l'enjeu européen est difficile car le nouveau clivage ne vient pas effacer le clivage partisan, mais bien le brouiller : « La ligne de partage entre socialisme et libéralisme ne passe plus entre la social-démocratie européenne et les conservateurs, mais au sein même du PSE » (Congrès du PSE de Berlin 2001, contribution des gauches européennes, cité dans Olivier, 2005, 178). La critique de l'Europe libérale, perçue comme construite au détriment de la protection sociale (et plus particulièrement du 'modèle social français') s'exprime fortement dans la gauche du PS (au sein des courants Nouveau Monde et Nouveau Parti socialiste), au niveau national comme au sein de la délégation au Parlement européen, mais aussi en 2005 au moment du référendum sur le Traité constitutionnel. Le PS organise un référendum interne en décembre 2004. Si le oui l'emporte avec 59 % des voix, les divisions sont profondes et non sans conséquences pour le paysage politique français. Après la victoire du « Non » en mai 2005, une partie du PS et de ses électeurs portera son soutien à une alternative européenne de gauche, incarnée par le Front de Gauche et Jean-Luc Mélenchon à partir des élections européennes de 2009.

Cette difficulté des partis de gouvernement à investir l'enjeu européen et à se positionner sur les différents aspects des politiques communautaires et orientations de l'UE accentue leur faiblesse en termes de représentation des électeurs mais aussi de structuration du débat public et de la compétition partisane. En effet, les partis jouent un rôle central dans la formulation des visions nationales de l'intégration, de ses bénéfices et de ses désavantages, par le biais des programmes politiques et des discours. L'influence sur l'opinion publique est particulièrement forte dans les périodes de grande visibilité de l'enjeu européen, en cas de référendum par exemple, et lorsque le parti présente un message clair et sans division, ce qui reste rare. Par ailleurs, la délégation de compétences à l'UE a eu pour effet de limiter la diversité du menu politique que les partis proposent à leurs électeurs lors des compétitions nationales. Il en résulte une convergence de l'offre en matière de programme politique, entre les partis des États membres, et dans les domaines où l'UE possède des compétences. Les partis nationaux sont donc devenus moins réactifs à leurs électeurs, cette convergence diminuant leur capacité à les représenter, eux-mêmes admettant *de facto* que certaines actions ne sont plus du fait de l'intégration européenne (Nanou et Dorussen, 2013). Ces difficultés favorisent donc en premier lieu les partis fortement eurosceptiques pour

lesquels l'enjeu européen devient un élément de distinction et un levier d'opposition (Ray, 2003 ; Koopman, 2007 ; Statham et Koopmans, 2009 ; Helbling *et al.*, 2010 ; Petithomme, 2015).

4. – LA CRISE ÉCONOMIQUE ET LES *SPITZENKANDIDATEN* : LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DE LA COMPÉTITION PARTISANE

Les développements des dernières années ont renforcé les dimensions les plus problématiques des systèmes de partis européens : leur difficulté à se positionner sur l'enjeu européen et la faible représentativité qui en découle. D'une part, la crise économique qui secoue l'UE depuis 2010 laisse présager de divisions exacerbées sur l'enjeu européen et la montée en puissance des partis eurosceptiques, tant au niveau européen que national. D'autre part, l'impulsion d'une plus grande compétition pour le leadership politique européen lors de l'élection européenne de 2014, avec le modèle des *Spitzenkandidaten* (terme emprunté au système électoral allemand), semble renforcer la fonction de gouvernement des partis, en assurant leur contrôle sur le choix du président de la Commission, tout en échouant à augmenter la cohérence partisane des europartis et à mobiliser les électeurs.

4.1. – *Un affaiblissement de la fonction de représentation*

La crise économique qui frappe l'UE de plein fouet à partir de 2010, et plus spécifiquement les pays de la zone euro, a considérablement augmenté le degré de politisation de l'enjeu européen, réveillant 'le géant assoupi' (van der Eijk et Franklin, 1996 ; Borzel, 2016). Dans ce contexte, on constate la difficulté accrue des partis nationaux à proposer à leurs électeurs des propositions différenciées sur l'intégration européenne, leur faible réactivité envers la baisse de soutien des citoyens, mais aussi la faible structuration des partis européens.

En effet, la crise de la zone euro a conduit à un renforcement de la prise de décision supranationale par la BCE et la Commission, cette dernière se voyant notamment concéder un contrôle sans précédent sur les budgets nationaux (Borzel, 2016). Les partis de gouvernement, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, ont ainsi accès à des instruments et à des répertoires politiques de plus en plus limités. L'intégration elle-même, par le transfert de compétences vers le niveau supranational et la convergence en matière de politiques publiques, limite l'espace de compétition disponible pour les partis. Ces deux dynamiques contribuent fortement à vider la compétition politique de sa substance (Mair, 2007).

Comme le note Gerda Falkner, les gouvernements nationaux doivent ainsi rendre des comptes sans avoir la liberté d'action, alors que l'UE peut exercer un contrôle sans avoir à rendre de comptes (Falkner, 2016, 963). La convergence des principaux partis de gouvernement en matière d'options politiques et leur manque de réactivité face à leur électorat de plus en plus critique envers l'intégration remettent en question la capacité des partis à structurer la compétition politique (Hix, 1999 ; Hooghe et Marks, 2016).

En 2007, Peter Mair notait déjà que l'UE en tant que système politique caractérisé par une faible politisation ne prévoyait aucune place pour une opposition organisée de l'intérieur et que l'opposition ne pouvait dès lors se structurer que comme une opposition de principe, un euroscepticisme dur. Ce manque d'opposition, conjugué aux contraintes pesant sur les politiques nationales, affaiblit considérablement les partis et la démocratie. Les premiers travaux sur l'influence de la crise sur les dimensions de conflit au Parlement montrent que la dimension pro-anti-intégration structure bien plus le vote des eurodéputés sur le *Two-Pack* (paquet législatif de surveillance budgétaire) que la dimension gauche-droite (Otjes et van Der Veer, 2016). Du fait de l'influence directe de l'UE sur les politiques économiques des États, l'enjeu européen se retrouve aussi au centre de la compétition politique nationale dans les pays le plus fortement touché par la crise : Grèce, Italie, Espagne, Portugal. Dans ces conditions, l'écart croissant entre les positions pro-intégration des partis de gouvernement au niveau national et des principaux partis au Parlement européen d'une part, et les critiques de plus en plus audibles des citoyens, offre un espace de compétition de plus en plus large pour les partis eurosceptiques. Les conséquences pour les systèmes de partis nationaux sont évidentes : les élections ont produit des changements majeurs et durables, diminuant durablement les partis de centre-gauche et centre-droit au gouvernement, tout en consacrant de forces radicales nouvelles comme Podemos en Espagne, le Mouvement Cinq Étoiles en Italie, ou existantes comme Syriza en Grèce ou le Front national en France.

Au niveau européen, l'analyse de Mair se trouve confirmée par l'élection de 2014. Les partis eurosceptiques renforcent largement leurs positions, plusieurs comme le Parti du peuple danois, UKIP au Royaume-Uni et le Front national en France arrivent premiers, ces scores (plus de 25 % des scrutins exprimés) étant assortis de succès similaires au niveau national ou régional. La législature 2014-2019 rassemble en son sein le plus fort pourcentage de partis critiques ou hostiles à l'UE depuis les premières élections européennes de 1979 : 23 % des députés appartiennent

à des partis qualifiés d'euroseptiques. Il faut toutefois garder en tête les différences qui existent dans les positionnements européens des partis d'extrême gauche et ceux d'extrême droite, l'opposition de principe sur une base nationaliste n'étant l'apanage que des seconds.

4.2. – Un timide accroissement de la compétition politique

Au-delà de la difficulté des partis de gouvernement à concurrencer les partis minoritaires sur l'enjeu européen pour des raisons idéologiques, il faut rappeler que cette stratégie est aussi dictée par les lois de la compétition politique. En effet, les travaux sur l'europanisation de partis politiques concluent que tant que la compétition entre les partis au niveau européen ne sera pas directement liée à la compétition pour un mandat exécutif au niveau européen, il est très peu probable qu'un système pan-européen de partis se développe (Mair, 2007, 28). L'élection européenne de 2014 marque à cet égard un tournant en instaurant un recrutement européen des têtes de listes (*Spitzenkandidaten*). En effet, pour la première fois dans l'histoire communautaire, cinq europartis ont présenté un.e candidat.e à la présidence de la Commission européenne, suivant les recommandations du Parlement et de la Commission. Cette mesure visait à renforcer la légitimité du ou de la Président.e de la Commission en liant son choix au résultat de l'élection parlementaire et à augmenter la compétition partisane au sein de l'UE afin d'accroître l'intérêt et la participation des électeurs (Hix, 2008 ; Hobolt, 2014). « Cette fois, c'est différent ! » pouvait-on lire sur les affiches du Parlement. L'initiative donne lieu à des degrés divers de compétition interne. Seuls le PPE, les Verts et le PSE organisent des élections primaires. Jean-Claude Juncker, premier ministre du Luxembourg et président de l'Eurogroupe, est élu face au Commissaire au Marché intérieur, Michel Barnier, comme candidat pour le PPE, tandis que des primaires ouvertes en ligne désignent les eurodéputés Ska Keller et José Bové comme les candidats écologistes. Martin Schulz, président du Parlement, est élu sans compétiteur par le PSE. Guy Verhofstadt, président du groupe et ancien premier ministre belge, est nommé par les libéraux de l'ALDE, ayant conclu un accord avec son compétiteur le Commissaire à l'environnement Olli Rehn. Le Parti de la Gauche européenne nomme son vice-président, Alexis Tsipras. Les deux partis euroseptiques, l'Alliance des conservateurs et réformistes européens et le Mouvement pour l'Europe des libertés et de la démocratie n'ont pas désigné de candidats.

Si pour la première fois cinq partis sur sept ont un visage commun dans les 28 États, la visibilité des *Spitzenkandidaten* varie grandement. Les campagnes nationales apparaissent davantage europanisées, mais, à

l'exception des Verts, les têtes de listes n'y sont pas systématiquement associées (Hobolt 2015). Juncker et Schulz bénéficient de la plus grande attention médiatique, du fait du poids de leurs partis respectifs dans la course électorale, mais leur implication dans les campagnes nationales est notable seulement en Allemagne, du fait de l'importance de Schulz au sein du SPD (Dinan, 2015). Schulz est aussi fortement associé aux candidats du PS français, alors qu'il n'est pas mentionné par les campagnes du Parti Démocrate italien et du Parti travailliste britannique (Hobolt 2014). Au final, les premières études montrent des résultats très mitigés en termes d'europanisation des campagnes, mais aussi de participation. La procédure n'a pas généré d'augmentation de l'intérêt, de la participation ou une amélioration de la perception de l'UE (Schmitt *et al.*, 2015 ; Hobolt, 2014). Cette nouvelle pratique témoigne donc avant tout d'un renforcement institutionnel du Parlement vis-à-vis du Conseil, mais ne semble pas avoir (encore) impulsé au niveau des partis la dynamique nécessaire à faire de l'élection européenne une compétition politique de premier ordre.

CONCLUSION

L'intégration européenne a transformé l'environnement politique dans lequel les partis évoluent, faisant émerger de nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux enjeux de politiques publiques qui ne s'intègrent pas aisément aux structures de clivages existantes.

La première question qui se pose est alors celle de l'organisation de la compétition politique au niveau européen. Les similitudes idéologiques entre les grandes familles de partis, nées des grandes révolutions de l'ère moderne, ont permis une structuration en europartis pour la plupart d'entre eux, et la formation de groupes parlementaires selon les affinités idéologiques au Parlement européen. Si les règles de la compétition électorale pour les élections européennes sont uniformisées, celles-ci restent du ressort des partis nationaux et les campagnes demeurent nationales. En dépit de cette faible europanisation, les partis peuvent représenter leurs électeurs et définir des stratégies d'alliance pour voter des projets de lois, s'y opposer, ou même contrôler l'attribution des différents postes parlementaires au sein du Parlement européen. Mais ils demeurent des partis nationaux, dont le référentiel reste l'arène nationale. Pour illustrer cette situation, Peter Mair emploie l'image d'un panier de partis, où les différents partis nationaux, ayant des électoraux nationaux, des référentiels nationaux, sont en juxtaposition plutôt qu'en compétition dans l'arène européenne (Mair, 2000, 39).

La compétition pour la présidence de la Commission, depuis 2014, ne semble pas avoir inversé cette tendance lourde. La littérature sur l'euro-péanisation des partis avait pourtant identifié de longue date l'élément manquant pour structurer un système de partis. L'absence de compétition pour le pouvoir exécutif ne ni aux partis de se saisir réellement de l'enjeu européen ni au Parlement européen de remplir pleinement les fonctions de représentation, de prise de décision législative et de contrôle qu'exercent les parlements nationaux (Føllesdal et Hix, 2006 ; Hix, 2008). La compétition pour un mandat exécutif au niveau européen est nécessaire pour motiver les partis politiques à se constituer en partis véritablement supranationaux. En l'absence d'un tel contrôle sur la fonction exécutive, les partis ne disposent pas d'un but pour faire campagne lors des élections européennes, et sans ce fil rouge pour les campagnes électorales, ils ne peuvent s'organiser en système de partis (Pedersen, 1996 ; Mair, 2000). Force est de constater que cette nouvelle pratique a possiblement enclenché une dynamique mais que celle-ci reste très modeste. Les élections suivantes permettront d'évaluer si une structuration de la compétition se fait au niveau européen, et si la pratique des *Spitzenkandidaten* permet aux europartis de laisser une empreinte plus forte sur les campagnes.

La cohésion des groupes parlementaires constitue le deuxième chantier de recherche par lequel s'étudie l'euro-péanisation des partis et l'organisation de la compétition politique au sein de l'arène européenne. Les comportements des eurodéputés, entre logique interne du Parlement et pressions des partis nationaux, sont bien documentés. Néanmoins, l'extension des pouvoirs du Parlement d'une part, et l'opposition de plus en plus virulente de certains segments des populations européennes d'autre part, pourraient modifier leurs pratiques. En effet, plusieurs études montrent que les eurodéputés ont un positionnement plus pro-intégration que celui de leur électorat, et que cet écart s'est renforcé pendant la crise économique, lors du vote des mesures de sortie de crise. La tension entre ces pratiques d'une part, un électorat de plus en plus critique envers l'UE et une question européenne de plus en plus présente dans les débats nationaux d'autre part pose la question des modalités de représentation des électeurs. Dans l'ère du dissensus contraignant (Marks et Wilson, 2000), la représentativité des eurodéputés dans les différentes dimensions de la compétition politique fait débat. Les stratégies des élus ainsi que les facteurs qui favorisent leur représentativité ou au contraire leur manque de réactivité sont appelés à être réévalués dans ce nouveau contexte politisé.

Enfin, l'intégration représente un défi de taille pour les partis au niveau national. La dimension gauche/droite structure la compétition politique depuis des décennies. Les travaux sur les systèmes de partis montrent que les partis de gouvernement, maîtres de l'échiquier politique, n'ont que rarement intérêt à se positionner sur des nouveaux enjeux. L'évolution des partis en Europe de l'Ouest et de l'Est, au cours de ces vingt dernières années, atteste de cette réalité. Partie prenante du processus d'intégration, les chrétiens-démocrates, les sociaux-démocrates et les libéraux ont choisi de dépolitiser l'enjeu européen dans la compétition tant nationale qu'européenne afin de minimiser les conflits internes et de préserver le projet européen. Les partis marginaux se sont en revanche saisis de l'enjeu européen, défendant une opposition de principe au nom de la souveraineté nationale pour les partis d'extrême droite, motivée de considérations économiques pour les partis d'extrême gauche. Jusqu'aux années 2010, ce positionnement leur a valu un succès grandissant mais limité dans les arènes nationales et européennes. La crise économique, en politisant avec fracas l'UE, rebat les cartes. L'augmentation des partis eurosceptiques au Parlement et leur structuration accrue sous la forme de groupe et d'europartis sont une nouveauté pour cette famille politique dont l'hétérogénéité reste la grande faiblesse. Les fonctions de contrôle sans précédent transférées à la Commission et la convergence en matière de politiques d'austérité ont catalysé une forte opposition sur le plan politique, au niveau national avec des tremblements de terre électoraux sans précédent, résultat d'une opposition populaire nouvelle. Ces évolutions viennent d'une part alimenter le débat sur le déficit démocratique de l'UE, et au-delà, sur ses conséquences en matière de représentation et de responsabilité des gouvernements nationaux. Par ailleurs, le poids de l'enjeu européen dans le débat public et la compétition nationale rouvre les débats sur l'euro-péanisation des systèmes de partis nationaux, laissant présager de nouveaux développements pour les partis de gouvernement, poussés par le succès des partis eurosceptiques.

BIBLIOGRAPHIE

- ATTINA, F., 1990, "The voting behaviour of the European parliament members and the problem of Europarties", *European Journal of Political Research*, 18(3), pp. 557-579.
- BARDI, L., 1994, "Transnational Party Federations, European Parliamentary Party Groups, and the Building of Europarties", in KATZ, R., MAIR, P. (dir.), *How Parties Organize: Change and Adaptation in Party Organizations in Western Democracies*, Londres, Sage, pp. 357-372.

- BARDI, L., 2002, "Parties and party systems in the European Union", in LUTHER, K., MÜLLER-ROMMEL, F. (dir.), *Political Parties in the New Europe: Political and Analytical Challenges*, Oxford, Oxford University Press, pp. 293-322.
- BARTOLINI, S., 2005, « La Formation des clivages », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 12, n° 1
- BELOT, C., CAUTRÈS, B., 2005, « Redéfinitions et recompositions des partis et systèmes partisans autour de l'enjeu européen: premiers sillons sur un terrain en friche » *Politique européenne*, 2(16), pp. 5-19.
- BELOT C., et al., 2013, « L'Europe comme enjeu clivant. Ses effets perturbateurs sur l'offre électorale et les orientations de vote lors de l'élection présidentielle de 2012 », *Revue française de science politique* (vol. 63), pp. 1081-1112.
- BENOIT, K., LAVER, M., 2006, *Party policy in modern democracies*, Londres, Routledge.
- BÖRZEL, T. A., 2016, From EU Governance of Crisis to Crisis of EU Governance: Regulatory Failure, Redistributive Conflict and Eurosceptic Publics. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 54(S1), pp. 8-31.
- BRACK, N., 2011, « S'opposer au sein du Parlement européen: le cas des eurosceptiques », *Revue internationale de politique comparée* 2011/2 (vol. 18), pp. 131-147.
- CARRUBBA, C., GABEL, M., MURRAH, L., CLOUGH, R., MONTGOMERY, E., SCHAMBACH, R., 2006, "Off the Record: Unrecorded Legislative Votes, Selection Bias and Roll-Call Analysis", *British Journal of Political Science*, 36(4), pp. 691-704.
- COSTA, O., 2002, « Les députés européens entre allégeances multiples et logique d'institution », *Journal of European Integration*, 24:2, pp. 91-112.
- DAHL, R. A., 1998, *On Democracy*, New Haven and London.
- DINAN, D., 2015, "Governance and institutions: The year of the Spitzenkandidaten", *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 53(S1), 93-107.
- ENYEDI, Z., LEWIS, P., 2006, "The Impact of the European Union on Party Politics in Central and Eastern Europe", in LEWIS, P., MANSFELDOVÁ (dir.), *The European Union and Party Politics in Central and Eastern Europe*, Palgrave Studies in European Union Politics, pp. 231-249, Palgrave Macmillan, Basingstoke, New York.
- FALKNER, G., 2016, "The EU's problem-solving capacity and legitimacy in a crisis context: a virtuous or vicious circle?", *West European Politics*, 39(5), 953-970.

- FOLLESDAL, A., HIX, S., 2006, "Why There Is a Democratic Deficit in the EU: A Response to Majone and Moravcsik", *Journal of Common Market Studies*, 44, 3, 533-562.
- GABEL, M., HIX, S., 2002, "Defining the EU Political Space: An Empirical Study of the European Elections Manifestos, 1979-1999", *Comparative Political Studies*, 35(8), pp 934-964.
- GABEL, M., SCHEVE, K., 2007, "Mixed Messages: Party Dissent and Mass Opinion on European Integration", *European Union Politics*, 8(1), pp. 37-59.
- HAAS, E., 1958, *The Uniting of Europe*, London, Stevens & Sons Ltd.
- HAGEMANN, S., HØYLAND, B., 2010, "Bicameral Politics in the European Union", *Journal of Common Market Studies*, 48(4), pp. 811-833.
- HANLEY, D., 2008, *Beyond the Nation State: Parties in the Era of European Integration*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- HARMSSEN, R., 2005, « L'Europe et les partis politiques nationaux: les leçons d'un "non-clivage" », *Revue internationale de politique comparée*, 12(1), pp. 77-94.
- HELBLING, M., HOEGLINGER, D., WÜEST, B., 2010, "How political parties frame European integration", *European Journal of Political Research*, 49(4), pp. 495-521.
- HELLSTRÖM, J., 2008, "Partisan responses to Europe: the role of ideology for national political parties' positions on European integration", *Journal of European Public Policy*, 15(2), pp. 189-207.
- HERTNER, I., 2011, "Are European Election Campaigns Europeanized? The Case of the Party of European Socialists in 2009", *Government and Opposition*, 46(3), pp. 321-344.
- HIX, S., 1999, "Dimensions and alignments in European Union politics: Cognitive constraints and partisan responses", *European Journal of Political Research*, 35(1), pp. 69-106.
- HIX, S., 2002, "Parliamentary Behavior with Two Principals: Preferences, Parties, and Voting in the European Parliament", *American Journal of Political Science*, 46(3), pp. 688-698.
- HIX, S., LORD, C., 1997, *Political parties in the European Union*, New York, St. Martin's Press.
- HIX, S., MARSH, M., 2007, "Punishment or Protest? Understanding European Parliament Elections", *The Journal of Politics*, 69(2), pp. 495-510.
- HIX, S., NOURY, A., ROLAND, G., 2009, "Voting patterns and alliance formation in the European Parliament", *Philosophical Transactions of the Royal Society, Biological Sciences*, 364(1518), pp. 821-831.
- HIX, S., NOURY, A., ROLAND, G., 2007, *Democratic Politics in the European Parliament* Cambridge, Cambridge University Press.

- HOBOLT, S., 2014, "A vote for the President? The role of Spitzenkandidaten in the 2014 European Parliament elections", *Journal of European Public Policy*, 21(10), pp. 1528-1540.
- HOOGHE, L., MARKS, G., WILSON, C., 2002, "Does Left/Right Structure Party Positions on European Integration?", *Comparative Political Studies*, 35(8), pp. 965-989.
- HOOGHE, L., MARKS, G., 2016, "Europe's Crises and Political Contestation", In *Conference Paper, European University Institute* (vol. 30).
- HUG, S., 2016, "Party pressure in the European Parliament", *European Union Politics*, 17(2), pp. 201-218.
- KLÜVER, H., SPOON, J., 2015, "Bringing salience back in: Explaining voting defection in the European Parliament", *Party Politics*, 21(4), pp. 553-564.
- KOOPMANS, R., 2007, "Who inhabits the European public sphere?: Winners and losers, supporters and opponents in Europeanized political debates", *European Journal of Political Research*, 46, pp. 183-210.
- KREPPFEL, A., 2002, *The European Parliament and the Supranational Party System: A Study of Institutional Development*. Cambridge, Cambridge University Press.
- KRIESI, H., GRANDE, E., DOLEZAL, M., HELBLING, M., HÖGLINGER, D., HUTTER, S., WÜEST, B., 2012, *Political Conflict in Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LADRECH, R., 2002, *The Europeanization of party politics*, London, Sage.
- LADRECH, R., 2007, "National Political Parties and European Governance: The Consequences of 'Missing in Action'", *West European Politics*, 30(5), pp. 945-960.
- LEWIS, P., MANSFELDOVÁ, Z. (dir.), 2006, *The European Union and Party Politics in Central and Eastern Europe*, Springer.
- LINDBERG, B., 2008, "Are political parties controlling legislative decision-making in the European Parliament? The case of the services directive", *Journal of European Public Policy*, 15(8), pp. 1184-1204.
- LINDBERG, B., RASMUSSEN, A., WARNTJEN, A., 2008, "Party politics as usual? The role of political parties in EU legislative decision-making", *Journal of European Public Policy*, 15(8), pp. 1107-1126.
- LINDSTÄDT, R., SLAPIN, J. et VANDER WIELEN, R. (2012), "Adaptive behaviour in the European Parliament: Learning to balance competing demands", *European Union Politics*, 13(4), pp. 465-486.
- LIPSET, S.M., ROKKAN S., (dir.), *Party Systems and Voter Alignments: Cross-National Perspectives*, New York, The Free Press, 1967.

- LORD, Ch. J., 2002, "What Role for Parties in European Politics?", *Journal of European Integration*, 24:1, pp. 39-52
- LORD, Ch. J., 2006, "The aggregating function of political parties in EU decision making Living", *Reviews in European Governance*
- LUTHER, K., MÜLLER-ROMMEL, F., 2002, *Political Parties in the New Europe: Political and Analytical Challenges*, Oxford, Oxford University Press.
- MAIR, P., 2000, "The limited impact of Europe on national party systems", *West European Politics*, 23(4), pp. 27-51.
- MAIR, P., 2007, "Political Opposition and the European Union", *Government and opposition*, 42(1), pp. 1-17.
- MAIR, P., THOMASSEN, J., 2010, "Political representation and government in the European Union", *Journal of European Public Policy*, 17(1), pp. 20-35.
- MARKS, G., STEENBERGEN, M., 2004, *European Integration and Political Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MARKS, G., WILSON, C., 2000, "The Past in the Present: A Cleavage Theory of Party Response to European Integration", *British Journal of European Integration*, 30(3), pp. 433-459.
- MARKS, G., HOOGHE, L., NELSON, M., EDWARDS, E., 2006, "Party Competition and European Integration in the East and West: Different Structure, Same Causality", *Comparative Political Studies*, 39(2), pp. 155-175.
- MARKS, G., WILSON, C., RAY, L., 2002, "National Political Parties and European Integration", *American Journal of Political Science*, 46(3), pp. 585-594.
- MATTILA, M., RAUNIO, T., 2006, "Cautious Voters-Supportive Parties: Opinion Congruence between Voters and Parties on the EU Dimension", *European Union Politics*, 7(4), pp. 427-449.
- MATTILA, M., RAUNIO, T., 2012, "Drifting Further Apart: National Parties and their Electorates on the EU Dimensions", *West European Politics*, 35(3), pp. 589-606.
- MCÉLROY, G., BENOIT, K., 2007, "Part Groups and Policy Positions in the European Parliament", *Party Politics*, 13(1), pp. 5-28.
- NANOU, K., DORUSSEN, H., 2013, "European integration and electoral democracy: How the European Union constrains party competition in the Member States", *European Journal of Political Research*, 52(1), pp. 71-93.
- NAVARRO, J., 2009, *Les députés européens et leur rôle. Sociologie interprétative des pratiques parlementaires*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- NETJES, C., BINNEMA, H., 2007, "The salience of European integration issue: Three data sources compared", *Electoral Studies*, 26(1), pp. 39-49.

- NOURY, A. G., ROLAND, G., 2002, "More power to the European Parliament?", *Economic Policy*, 2002, 35, pp. 281-319.
- OLIVIER, L., 2005, « Le parti socialiste et l'eupéanisation de l'espace de confrontation politique: le clivage national à l'épreuve du clivage sur l'intégration européenne », *Politique européenne*, 2(16), pp. 155-182.
- OTJES, S., VAN DER VEER, H., 2016, "The Eurozone crisis and the European Parliament's changing lines of conflict", *European Union Politics*.
- PENNINGS, P., 2006, "An Empirical Analysis of the Europeanization of National Party Manifestos 1960-2003", *European Union Politics*, 7(2), pp. 257-270.
- PETITHOMME, M., 2012, « Confiner le clivage européen : le RPR et la gestion de ses divisions internes lors du référendum sur le Traité de Maastricht » *Parlement[s]*, 18, pp. 141-155.
- PETITHOMME, M., 2015, *Dépolitiser l'Europe. Comment les partis dominants évitent le conflit sur l'intégration européenne*, coll. Questionner l'Europe, Paris, L'Harmattan.
- POGUNTKE, T., 2007, *The Europeanization of National Political Parties: Power and Organizational Adaptation*, Londres, Routledge.
- POWELL, G. B., 2000, *Elections as instruments of democracy: Majoritarian and proportional visions*, Yale University Press.
- RASMUSSEN, A., 2008, "Party soldiers in a non-partisan community? Party linkage in the European Parliament", *Journal of European Public Policy*, 15(8), pp. 1164-1183.
- RAUNIO, T., 2000, "Losing Independence or Finally Gaining Recognition? Contracts Between MEPs and National Parties", *Party Politics*, 6(2), pp. 211-223.
- RAY, L., 1999, "Measuring party orientations towards European integration: Results from an expert survey", *European Journal of Political Research*, 36(2), pp. 283-306.
- RAY, L., 2003, "When Parties Matter: The Conditional Influence of Party Positions on Voter Opinions about European Integration", *The Journal of Politics*, 65(4), pp. 978-994.
- REIF, K., SCHMITT, H., 1980, "Nine Second-Order National Elections: A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results", *European Journal of Political Research*, 8(1), pp. 3-44.
- RINGE, N., 2010, *Who Decides, and How? Preferences, Uncertainty, and Policy Choice in the European Parliament*, Oxford, Oxford University Press.
- ROHRSCHEIDER, R., WHITEFIELD, S., 2010, "Consistent choice sets? The stances of political parties towards European integration in ten Central East European democracies, 2003-2007", *Journal of European Public Policy*, 17(1), pp. 55-75.

- ROKKAN, S., KUHNLE, S., in FLORA, P., URWIN, D., 1999, *State formation, nation-building and mass politics in Europe: The theory of Stein Rokkan: based on his collected works*, Oxford, Oxford University Press.
- ROZENBERG, O., 2009, « L'influence du Parlement européen et l'indifférence de ses électeurs: une corrélation fallacieuse? », *Politique européenne*, 2(28), pp. 7-36.
- ROZENBERG, O., SUREL, Y., 2003, « Parlements et Union européenne », *Politique européenne*, 1(9), pp. 5-29.
- SCHMITT, H., HOBOLT, S., POPA, S., 2015, "Does personalization increase turnout? Spitzenkandidaten in the 2014 Parliament elections", *European Union Politics*, 0(0), pp. 1-22.
- SIGALAS, E., POLLAK, J., 2012, *Political parties at the European level: do they satisfy the condition of programmatic convergence? In The Challenge of Democratic Representation in the European Union*, Palgrave Macmillan UK, pp. 23-40.
- STEENBERGEN, M., SCOTT, D., 2004, "Contesting Europe? The salience of European integration as a party issue", in MARKS, G., STEENBERGEN, M., ed., *European Integration and Political Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 165-192.
- SZCZERBIAK, A., TAGGART, P., 2008, *Opposing Europe? The Comparative Party Politics of Euroscepticism: Vols I and II*, Oxford, Oxford University Press.
- TAGGART, P., 1998, "A touchstone of dissent: Euroscepticism in contemporary Western European party systems", *European Journal of Political Research*, 33(3), 363-388.
- TSEBELIS, G., GARRETT, G., 2000, "Legislative politics in the European Union", *European Union Politics*, vol. 1, n° 1, pp. 9-36.
- VACHUDOVA, M. A., 2005, *Europe undivided: Democracy, leverage and integration after communism*, Oxford, Oxford Univ. Press.
- VAN DER EIJK, C., FRANKLIN, M., 1996, *Choosing Europe? The European Electorate and National Politics in the Face of the Union*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- VAN HECKE, S., 2012, "Polity-Building in the Constitutional Convention: Transnational Party Groups in European Union Institutional Reform", *Journal of Common Market Studies*, 50(5), pp. 837-852.
- WAGNER, M., 2011, "The Right in the European Parliament Since 1979", *Perspectives on European Politics and Society*, 12(1), pp. 52-67.
- WILLIAMS, C., SPOON, J., 2015, "Differentiated party response: The effect of Eurosceptic public opinion on party positions", *European Union Politics*, 16(2), pp. 176-193.